

VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 18 juillet 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Didier QUENTIN, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Philippe CAU représenté par M. Jean-Paul CLECH
M. Jean-Michel DENIS représenté par Mme Annie CHABANEAU
M. Pierre PAPEIX représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU
M. Yannick PAVON représenté par Mme Nelly SERRE
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY
Mme Marie-Claire SEURAT représentée par Mme BERGEROT

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ÉLIT (au vote à bulletin secret)

- en qualité de Conseiller communautaire titulaire au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A) :

- M. Gérard FILOCHE qui complète la liste « Royan Atout coeur ».

DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire nécessaire au projet de requalification du Palais des Congrès de ROYAN,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter les demandes de subventions nécessaires au projet de requalification du Palais des Congrès de ROYAN et à signer tous documents s'y rapportant.

- d'approuver le programme de travaux de restauration de l'orgue de l'Eglise Notre-Dame de Royan, suite aux tempêtes « ANA » le 10 décembre 2017 suivie de « CARMEN » le 01 janvier 2018, pour un montant global de 149 726,97 € HT, soit 179 672,36 euros TTC,

- de solliciter l'aide financière de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), soit 52 404,44 €,

- de solliciter les aides financières du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, aux taux les plus élevés,

- de solliciter le versement d'une indemnité auprès de l'assurance SMACL pour ce sinistre, au taux le plus élevé,

- de s'engager à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 179 672,36 € TTC sur le budget communal 2018 et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

- d'indiquer que le budget prévisionnel est le suivant :

- Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) ...	52 404,44 €
- Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine	indéterminé
- Conseil Départemental de la Charente-Maritime	indéterminé
- Indemnité Assurance SMACL	indéterminé
- Autofinancement	97 322,53 €
- Montant des travaux subventionnables	149 726,97€

- d'indiquer que le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant : début des travaux en septembre 2018 pour une durée de 08 mois,

- d'attester que la commune récupère la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par l'intermédiaire du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

- d'approuver le plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales tel qu'il a été présenté à l'enquête publique,

- que la délibération s'y rapportant fera l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois et d'une mention dans un journal local,

- que le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- d'attribuer les subventions suivantes aux associations sportives, ayant accueilli des enfants ou jeunes en difficulté sociale, au cours de l'année sportive, dans le cadre de leur politique de club :

○ TAEKWONO FIGHT ROYAN	530,00 €
○ LES MOUETTES DE ROYAN (GYM)	80,00 €

- d'acquérir, à l'euro symbolique, une partie de la parcelle cadastrée BR n° 303, d'une contenance d'environ 96 m², sous réserve de bornage, appartenant à Monsieur et à Madame Jackie BOULOIZEAU, en vue de la régularisation de l'alignement de la rue du Terrier à Royan,

- de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition,

- de confier le bornage à la SCP Bruno GUINARD, dont le coût sera à la charge de la Ville de Royan,

- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document relatif à cette acquisition, ainsi que ledit acte en présence de Monsieur le Maire habilité à procéder à l'authentification,

- d'imputer les dépenses liées aux frais d'enregistrement au budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.